Fiche action | **FÉDÉRER**

1 La place du Plâtre et ses abords

Requalifier la place du Plâtre et les espaces publics en balcon.
Ré-interroger l'église et son rapport à l'espace public.

OÙ ?

L'espace public en question est situé au coeur de Saint-Bonnet-le-Courreau de part et d'autre de l'église, au Nord et au Sud.

QUELS ENJEUX ?

- désenclaver les espaces publics et offrir des vues sur le paysage par un travail de topographie permettant des vues en balcon et offrant des replats
- offrir la possibilité de stationner (stationnement minute pour la boulangerie, stationnement le soir des riverains) sans définir de places de stationnement : permettre la réversibilité des espaces et une multitude d'usages
- offrir un espace public abrité permettant d'observer le paysage tout en s'informant (voir fiche «halle info»)
- penser à l'adaptabilité des espaces lors des événements (installation du manège)
- créer une centralité conviviale, de nouveaux usages, valoriser l'église et les commerces de proximité.

QUOI ?

Par un travail fin de topographie, il s'agit de redéfinir l'espace de la place du Plâtre qui se dégage alors en contrebas de la traverse de bourg. Le traitement de sa périphérie permet d'aménager des terrasses pour les commerces, des seuils pour les habitations, des escaliers pour accéder au point de vue en belvédère (aménagé grâce à la démolition partielle d'une habitation). Le vaste espace central ainsi dégagé sert aussi de parvis à l'église qui s'ouvre alors au Nord et au Sud.

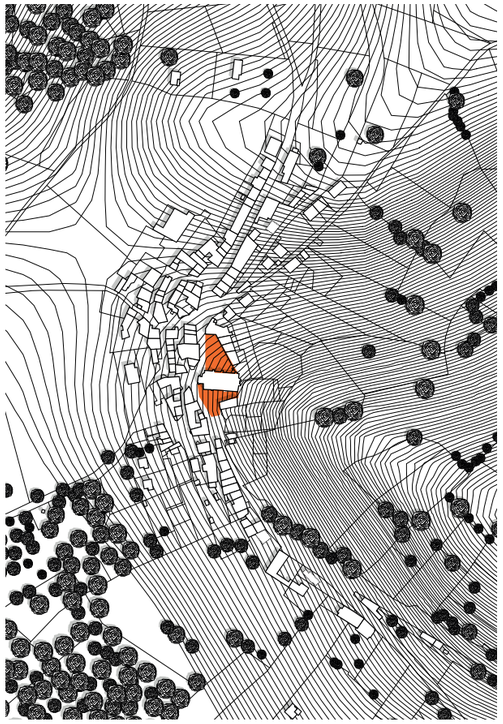

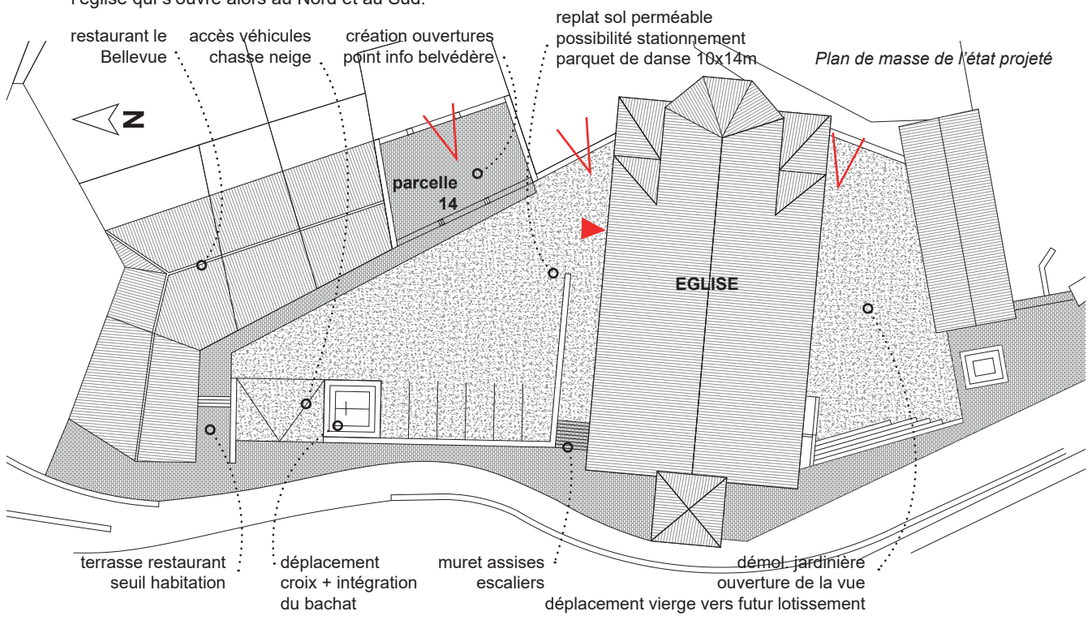

Plan de masse de l'état projeté

COMMENT ?

Cas n°1
Achat de l'habitation en rez de place (parcelle 14 - voir fiche «halle info») par EPORA : travaux de démolition partiels. Rachat du bien par la commune.
Consultation par la mairie des différents usagers de la place : riverains, restaurants, services techniques etc... et rédaction d'un cahier des charges avec l'aide de LFA et du PNR Livradois Forez.
Lancement d'un appel d'offre pour la maîtrise d'oeuvre des espaces publics et de transformation de l'église (conception et suivi des travaux).
Aides éventuelles du département pour les abords de la RD 20.
La transformation de l'église (aménagement partiel d'un espace dédié aux associations tout en maintenant l'activité religieuse ponctuelle) doit être réalisée en partenariat avec l'ABF et le Diocèse .

GESTION - VIGILANCE

Les espaces publics sont gérés par la commune. Une attention particulière devra être portée lors de la conception aux **évacuations des eaux de ruissellement** de manière à ne pas fragiliser les habitations servant de soutènement sur la façade Est de la place. La conception devra également permettre le **passage du chasse neige** en hiver de manière à déblayer les pas de porte.
Le **déplacement de la croix plus proche** de la RD 20 implique un déplacement du **périmètre de protection des monuments historiques** qui lui est attribué. Le projet devra être réalisé en relation avec l'Architecte des Bâtiments de France pour actualiser les documents de cartographie existants. Un accord de principe a été donné par l'ABF pour le déplacement de la croix.

ET AILLEURS ...

MAÎTRE D'OUVRAGE : Commune de Saint Joseph
ÉQUIPE : Ménard Paysage & Urbanisme
SUPERFICIE : 2 000 m2
Le projet de réaménagement des espaces publics vise à offrir une centralité conviviale et fédératrice au coeur du village. Le traitement fin du nivellement permet de créer de nouveaux usages et met en scène la perspective sur l'église.

source : www.agencempu.com
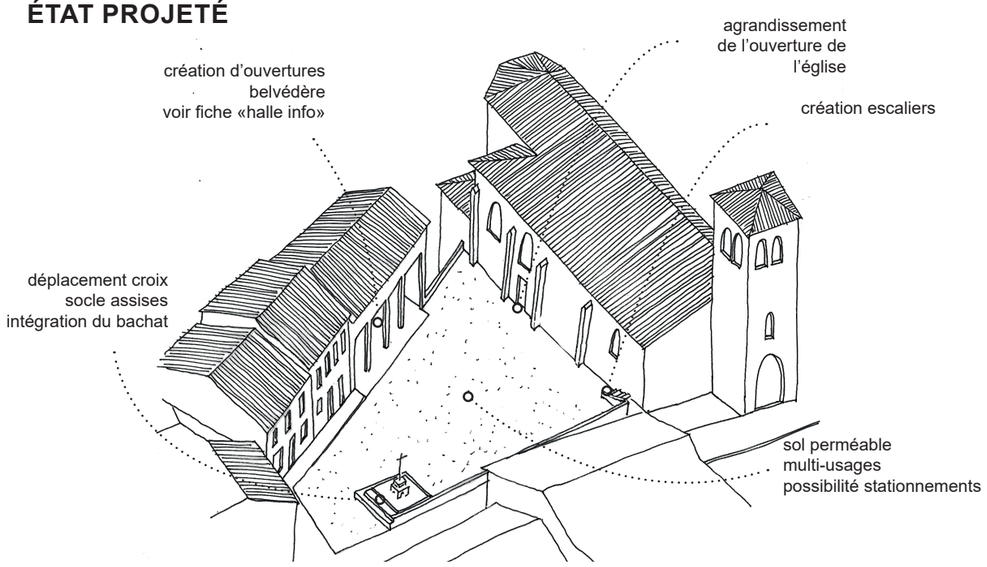
ÉTAT PROJETÉ